

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR10.11PR concernant  
une demande de crédit d'investissement de Fr. 344'000.--  
pour le renouvellement du réseau électrique basse tension  
aux rues de la Faïencerie, Elie Bertrand, Acacias et de Félice.**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 15 avril 2010, dans les locaux du Service des énergies d'Yverdon (SEY).

Elle était composée de Mesdames Chantal Guibert et Josy Tessa, Messieurs Stéphane Balet, Nunzio Indulsi, Antonio Jacinto, Thierry Pidoux, Jérôme Wulliamoz ainsi que du soussigné, désigné premier membre. M. Bexhet Halimi était absent.

La délégation municipale était composée de M. le vice-syndic Cédric Pillonel, assisté de MM. Mohamed Zanou, contremaître et Frédéric Nicole, chef d'équipe au SEY. Nous les remercions pour leurs explications, leurs démonstrations détaillées et leurs réponses à nos questions.

Le réseau électrique basse tension du quartier concerné par le préavis date en grande partie des années 60. Les dérangements se multipliant, le SEY entend logiquement profiter des travaux de réfection de la chaussée planifiés cet été pour rénover le réseau basse tension. L'état des réseaux d'eau et du gaz ne justifie pas pour le SEY d'investissement pour les dix ans à venir.

La commission s'est surtout penchée sur la mise en place de l'infrastructure permettant la création du réseau de fibre optique dans ce quartier. Cet investissement, considérable à l'échelle de la commune, suscite un bel enthousiasme, tant au sein du SEY que de la commission.

Nous souhaitons toutefois rendre attentive la Municipalité à la nécessité de réfléchir de manière plus approfondie à la gestion des tubes qui relieront chaque appartement au réseau en constitution.

Comme la Municipalité en a informé le Conseil communal au début du mois de mars, ce chantier a été ouvert avant que notre assemblée n'octroie formellement le crédit nécessaire à ces travaux. Cette décision, qui reste heureusement exceptionnelle, était le seul moyen de profiter pleinement des investissements consentis pour le génie civil.

Convaincue de la nécessité de ces travaux, la commission vous invite, à l'unanimité de ses membres, à accepter le préavis municipal tel que présenté.

Jean-Marc Sandoz

